Résolution générale du 44e congrès

Le 44e congrès du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) s'est tenu à Orléans du 26 au 28 novembre 2009.

Ce congrès s'est tenu dans le contexte de profondes désorganisations imposées par le gouvernement à la recherche publique et à l'enseignement supérieur. Ces réformes transforment la recherche publique française en une entreprise de service qui exécute des recherches à court terme sur des projets pilotés, en amont par les politiques et en aval par l'industrie, en ne soutenant que la rentabilité financière immédiate.

Des mouvements universitaires puissants ont eu cours en France ; ils se développent dans de nombreux pays d'Europe contre des politiques analogues qui, toutes, sont des déclinaisons nationales du processus de Bologne et de la stratégie de Lisbonne visant à soumettre la recherche et l'enseignement supérieur aux exigences de la guerre économique entre groupes industriels privés. Cette organisation néfaste pour l'avenir, à la fois de la société et de l'industrie française, s'oppose à l'expression de la curiosité scientifique, seul moteur de l'accroissement des connaissances et des découvertes qui sont le soutien de l'innovation. Le SNCS se prononce pour la mise hors AGCS (Accord général sur le commerce des services) et hors OMC (Organisation mondiale du commerce) des structures, des personnels et des résultats de la recherche publique et de l'enseignement supérieur.

La politique du gouvernement vise à concentrer l'effort financier en matière de recherche et d'enseignement supérieur sur les régions les plus richement dotées (Île-de-France, Rhône-Alpes), ce qui pose la question du devenir des campus scientifiques des petites et moyennes villes. Le SNCS interviendra sur les dimensions régionales concernant l'organisation de la recherche ; il continuera à participer aux intersyndicales internationales pour faire avancer ses positions aux niveaux européen et international.

Cette politique dessaisit la communauté scientifique de ses prérogatives, de ses droits et de ses missions. Aucune force de contre-pouvoir n'est reconnue. Un des objectifs du SNCS est de restituer l'initiative aux scientifiques, l'autonomie étant le principe de base de la liberté académique.

Une des caractéristiques de la politique gouvernementale est l'imposition de nouvelles structures ayant pour objectif l'explosion des organismes publics de recherche (EPST et EPIC) et leur transformation en instituts pilotés étroitement par le gouvernement et les entreprises. Ces nouvelles structures, illégitimes et opaques, nommées Alliances ou Consortium, dissimulent des politiques dangereuses pour la recherche publique.

L'ANR et l'AERES, agences créées récemment, totalement sous contrôle gouvernemental, retirent aux organismes de recherche leurs missions d'évaluation et de financement ; elles mettent les scientifiques sous le contrôle direct du politique, au détriment du seul système scientifiquement reconnu qui est l'évaluation par les pairs majoritairement élus par la communauté scientifique. Nous dénonçons la réorganisation des EPST sur des bases dites « managériales » telles qu'elles se profilent dans les décrets portant modification de leurs statuts.

Tous ces instruments politiques appliquent des objectifs définis dans l'opacité par la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) pilotée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ceci sans aucune négociation avec la communauté scientifique.

Les armes financières de ces réformes sont les nombreuses fondations créées pour récupérer les financements publics, sous forme de capital dont le seul produit finance les investissements des partenariats publics privés. L'annonce récente du « grand emprunt » n'est qu'un financement

>>>

>>> supplémentaire pour de nouvelles fondations et une tentative pour faire endosser à la communauté scientifique une augmentation de la dette publique.

Au vu des conclusions du rapport Carrez, qui démontre l'inefficacité du Crédit impôt recherche (CIR) pour promouvoir les [embauches de scientifiques] et les activités de recherche dans les entreprises privées, le SNCS se prononce pour la suppression du CIR et le reversement des fonds correspondants aux universités et aux organismes de recherche. Le SNCS exige une évaluation fiable et indépendante des résultats de recherche financés par le CIR.

Toutes ces structures antidémocratiques et opaques, mises en place contre la volonté de la communauté scientifique, sont inadaptées, autant pour prendre en charge les sauts technologiques et scientifiques nécessaires aux avancées sociales, que pour répondre aux urgences de la lutte contre le réchauffement climatique et pour faire face aux défis environnementaux et socio-économiques.

Le SNCS considère que la seule organisation viable est la gestion du développement des connaissances par les scientifiques eux-mêmes en conservant un système démocratique, garanti par des instances scientifiques élues. Le congrès demande que soit préservé un vaste secteur public dont la seule finalité soit l'élaboration des connaissances.

Le SNCS veut interpeller la société sur le fait que ces réformes de structures s'accompagnent d'un changement de nature de l'emploi scientifique, où la règle devient le CDD pour la majorité des nouveaux recrutés (chercheurs, ingénieurs et techniciens), ce qui conduit à une précarisation massive de l'emploi dans les laboratoires et à la stérilisation intellectuelle des acteurs de la recherche. Les futurs personnels scientifiques ne se voient offrir comme avenir qu'une succession d'emplois à durée déterminée, mal payés et sans possibilités de stabilité et d'épanouissement.

Les personnels de la recherche sont soumis individuellement à des pressions hiérarchiques parfois extrêmes et à un contrôle administratif croissant. Sommés de produire, communiquer et valoriser, ces personnels ne peuvent même plus se consacrer à leur métier, qui consiste à faire progresser les connaissances. Les multiples réformes et réorganisations internes, continuelles et morcelées, contribuent à un climat d'incertitude sur l'avenir et une forte dégradation des conditions de travail pour les statutaires comme pour les précaires.

Le gouvernement utilise tous les moyens pour casser les statuts de la fonction publique en introduisant les primes au mérite. Cette individualisation des salaires oppose et divise les personnels entre eux, entame le processus d'éclatement et de destruction des statuts et remet en cause la grille salariale de la fonction publique. Le congrès du SNCS exige avec la plus grande fermeté la suppression des primes et l'intégration de leur montant dans les salaires. Il dénonce la mise en place de ces primes pour les chercheurs (prime d'excellence scientifique, PES) et le renforcement de la logique des primes pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs. Les primes sont une réponse inadaptée à la baisse du pouvoir d'achat et à la nécessité d'une revalorisation des salaires et des carrières pour tous.

Le SNCS mettra toutes ses forces dans la lutte contre la casse des services publics telle qu'elle est organisée par la révision générale des politiques publiques (RGPP), la loi sur la mobilité et la possibilité de recruter sur CDI des personnels dans les établissements publics pour effectuer les mêmes missions que les titulaires de la fonction publique.

Le congrès du SNCS dénonce la nouvelle réforme des retraites annoncée par le gouvernement Fillon. Il demande le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, du régime des pensions de la fonction publique et tous les acquis subsistants en matière de retraite. Il se prononce contre le projet de retraite par point en cours d'élaboration par le Conseil d'orientation des retraites (COR).

Le congrès du SNCS appelle la communauté scientifique et la société à se mobiliser pour exiger un plan pluriannuel de création d'emplois scientifiques publics sur la base des statuts de la fonction publique et le doublement des moyens de base des laboratoires distribués par leurs tutelles.

Pour 61, Contre 5, Abstention 13, Refus de vote 0 ■

ADHÉSION

❒ Mme ❒ Mlle ❒ M.

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse professionnelle : .....
.....
Courriel : .....
Tél. : ..... Télécopie : .....
Mobile : ..... Dom. : .....
Adresse personnelle : .....
.....

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :
❒ au laboratoire ❒ à votre domicile

EPST : ❒ CEMAGREF ❒ CNRS ❒ INED
❒ INRA ❒ INRETS ❒ INRIA
❒ INSERM ❒ IRD ❒ LCPC

66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.

Autre organisme (précisez) : .....
Délégation régionale : .....
Administration déléguée : .....
Section scientifique du Comité national : .....
Commission scientifique spécialisée : .....
Grade : ..... Échelon : ..... Indice : .....
Section locale SNCS : .....

❒ **ADHÉSION** ❒ **RENOUVELLEMENT**

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). **Chèque** à l'ordre du SNCS ou CCP 13 904 29 S PARIS. • **Auprès du trésorier** de la section locale • **À la trésorerie nationale :** sncs3@cnrs-bellevue.fr — Tél. : 01 45 07 58 61. Pour connaître le montant de votre cotisation, reportez-vous à la grille consultable sur le site du SNCS : www.sncs.fr/IMG/pdf/Bulletinadhesion2007.pdf